



L'Isle-sur-la-Sorgue

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2025-051 - MODIFICATION DU TABLEAU DE L'EFFECTIF

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	18	26

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents : Pierre GONZALVEZ, Denis SERRE, Gérard GAILLARD, Valérie CANILLAS, Alain PARENT, Françoise MERLE, Jérôme CAPDEVILLE, Annie MEYNARD, Alain OUDARD, Jocelyne RAVET, Jean-Gabriel OLIVIER, Éric BRUXELLE, Philippe ROUX, Olivier COLLIGNON, Elisabeth DELACROIX, Amandine AUDOUARD, Christian MONTAGARD, Frédéric CHABAUD

Absents non excusés : Nicolas VALIENTE, Serge FUALDES, Vasco GOMES, Andréa TALLIEUX

Absents excusés : Sabine PLANEILLE, Christophe OUVIER, Joseph RECCHIA

Procurations :

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Jocelyne RAVET, M. Ludovic GERMAIN donne pouvoir à M. Alain PARENT, Mme Claire USCLAT donne pouvoir à Françoise MERLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Valérie BASIN donne pouvoir à Amandine AUDOUARD, Mme Marine VULPIAN donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD,

Secrétaire de séance : Alain PARENT

En application de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs et emplois permanents, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire afférente à ces emplois.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3, R. 2313-8,
- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1,
- Vu le budget de la commune,
- Vu la délibération n°2025-002 en date du 4 mars 2025 portant modification du tableau des effectifs,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 3 juin 2025
- Vu l'avis de la commission des finances - affaires générales du 24 juin 2025,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant un poste libéré par un départ en retraite et un par la mutation d'un agent dans une autre collectivité.

Considérant qu'il y a lieu de créer deux postes afin de nommer les agents recrutés sur le poste de responsable ALSH maternel et sur un poste au sein de la direction de l'urbanisme

Article 1 : d'approuver la modification du tableau de l'effectif du personnel territorial à compter du 1^{er} juillet 2025 comme suit :

Nombre de postes créés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
1	Animateur principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Technicien	Temps complet

Nombre de postes supprimés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
1	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Monsieur Alain PARENT
Secrétaire de séance



M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée le 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 084-218400547-20250630-DEL202551-DE